

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 14 AVRIL 2021 A 18 H 30

A LA SALLE LE VALLON

Taux d'imposition des taxes directes locales - année 2021,

Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,

Terrasses soumises à autorisation d'occupation du domaine public - exonération des droits de place,

Reversement à la Société des Courses Hippiques de la redevance des paris hippiques perçue par l'Etat.